

Séance de mardi 30 mai 2017 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Berger Mme Kirsti de Mestral

43 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Denise Imesch, Claudia Bobst, Shanti Babajee, Marc Perrenoud, Catherine Aellen, Daniel Favre, Nathalie Egger, Guillaume Schneider, Catherine Crevoisier, Charles Gabella, Serge Thorimbert, Nils Piguet.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté sans modification, (2 non).

1. Procès-verbal de la séance du 28 février 2017

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté avec remerciements à son auteur. (3 abstentions).

2. Communications du Bureau

Le président informe de la fête des habitants du Parc Jura Vaudois le 17 juin à Chésereux. L'UCV fait part de son application mobile gratuite à télécharger (UCVapp).

Par souci de clarté, les conseillers se proposant pour participer aux commissions ainsi que pour les communications de service sont priés de contacter le président en utilisant l'adresse : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et non son adresse privée.

Le 1<sup>e</sup> tour des élections cantonales pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont eu lieu le 30 avril dernier. La participation des aubonnois s'est élevée à 45% de votants. Le président félicite chaleureusement M. Nicolas Suter pour sa belle élection au Grand Conseil en lui souhaitant beaucoup de succès. M. Nicolas Suter remercie et se dit touché par l'accueil reçu des votants aubonnois.

La votation fédérale du 21 mai a été approuvée par 82,4% des aubonnois. Le 2<sup>e</sup> tour du Conseil d'Etat a vu une participation de 40%.

La prochaine séance de Conseil aura lieu le 27 juin 2017.

Quelques dates à l'agenda : le 1<sup>e</sup> juin, portes ouvertes de l'école de musique Gimme à l'Aula. Le 2, premier Aubonn'Apéro avec le Chœur de l'Usine à Gaz, puis tous les vendredis jusqu'au 7 juillet et reprise dès le 18 août. Les 2, 3, 4 concert de Lionel à l'Esplanade. Les 3 et 4, portes ouvertes au Caveau du château dans le cadre des caves ouvertes cantonales. Le 10, marché Terre Nouvelle en faveur du Mozambique sur la place du Marché. Le 10, Assemblée Générale de l'AAVA à l'Arboretum. Le 12, cours sur la citoyenneté suisse pour étrangers au Collège du Chêne. Le 17, foire aux livres d'occasion à la Bibliothèque pour adultes et foire aux livres et jours pour enfants par l'APE, au CCSC. Le 17, fête des habitants du Parc Jura vaudois à Chésereux, de 13h00 à minuit. Le 18, fête japonaise à l'Arboretum et matinée d'orgue au Temple. Du 18 au 25, Botanica à l'Arboretum sur la disparition des espèces. Le 24 juin, vide-grenier à l'Allée du Chêne.

3. Rapport de la commission - Préavis Municipal no 11/16 – Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Chetry » et de son règlement (RPPA)

Le président annonce que les conclusions de ce préavis seront présentées en deux parties. Une première pour le vote de la levée des oppositions, sans les conseillers opposants qui rejoindront le public, puis une seconde avec l'ensemble des conseillers pour les autres articles du préavis.

M. Christian Streit lit le rapport de la commission. En conclusion, les membres de la commission, à l'unanimité de ses membres, prient les Conseillers de voter le décret suivant :

A) Le Conseil communal d'Aubonne

1. approuve les réponses aux oppositions.

B) Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le plan partiel d'affectation (PPA) et son règlement (RPPA) ;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et le cas échéant à plaider cette affaire, si nécessaire, devant toute instance ;
3. transmet ce dossier au Département compétent pour approbation.

Le président ouvre la discussion en demandant aux opposants de faire mention de leur statut en début d'intervention.

M. le Municipal Michel Crottaz demande la possibilité de faire intervenir deux personnes, soit MM. Stéphane Dufour, commandant du feu et Henri Bourgeois, président du CARRE, en cas de questions particulières. Le président soumet cette demande à l'assemblée qui l'accepte.

M. Thomas Buchanan s'inquiète de la possibilité d'intervention des chasse-neiges depuis le site de la déchetterie et aimerait connaître quel est le lien entre le plan présenté et le local prévu sur la Place de l'Ancienne Gare pour la voirie. M. Christian Streit précise que la route

de la déchetterie est ouverte par les engins de la commune de Montherod, avant le départ de ceux pour Aubonne. Quant à la seconde question, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le local de la gare servirait à stocker pour une courte durée du matériel entreposé pour l'instant chez M. Streit et le ramener ensuite au local du feu du Chêne, qui sera entièrement dédié à la Voirie.

Mme Marie-Christine Saxer Studer (opposante), remercie la commission pour son travail et se dit surprise par la réduction des dimensions des installations. M. Christian Streit rappelle que la parcelle no 1113 n'est pas propriété de la commune, la commission a fait le vœu qu'elle soit dévolue uniquement aux déchets végétaux, à l'entreposage de containers mobiles et de matériel. M. Thierry Bertinotti, membre de la commission, informe d'autre part que le service ambulancier a disparu du plan initial. M. le Municipal Michel Crottaz précise qu'il ne s'agit pas d'un projet exact, mais d'un exemple demandé par le Canton pour les installations publiques ; les communes prennent donc leurs précautions quant aux dimensions desdites installations. A l'heure actuelle, les objets connus de ce projet sont l'implantation du service du feu et l'abattoir. Mme Marie-Christine Saxer Studer comprend ceci mais reste surprise que le service du feu perde un tiers de sa surface et la déchetterie presque 90%.

Mme Véronique Bezençon (opposante) demande si d'autres installations pourraient être installées sur ce site, elle pense par exemple à l'implantation d'un skate-park pour les jeunes, elle aimerait également que les zones ZIP de la commune soient déterminées. M. Christian Streit répond que la commission s'en est inquiétée, mais le site de Chetry n'étant pas accessible par les transports publics, cela restreint le choix des installations. M. le Municipal Michel Crottaz précise que la surface est suffisante pour imaginer d'autres installations, d'ailleurs le RPPA a été conçu assez simplement afin de les autoriser, quant à l'implantation d'un skate-park, celui-ci étant considéré comme une construction dans une zone ZIP (zone d'intérêt public), il n'y a pas d'impossibilité. Mme Bezençon demande la localisation de toutes les zones ZIP à disposition sur le territoire communal. M. le Municipal Michel Crottaz la renvoie au plan du PGA qui montre toutes les ZIP et informe qu'elles ont toutes une affectation officielle.

M. Yves Charrière demande si la réduction de la caserne des pompiers correspond aux besoins du Service du Feu. M. le Municipal Michel Crottaz répond qu'il a été constitué un périmètre d'implantation assez large pour y mettre le local du feu. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que la Municipalité n'a pas attendu les conclusions de la commission concernant la caserne, le principal souci étant son coût. M. Stéphane Dufour répond que la surface de la caserne souhaitée serait de 1'500-1'600 m<sup>2</sup>. Dans les premiers plans, le service des ambulances était également prévu, mais ce ne sera pas le cas, ceci pour une question de distance entre Chetry et l'entrée de l'autoroute. Quant à la grandeur de la caserne, celle de Rolle fait 1'000 m<sup>2</sup>, celle d'Aubonne en ferait 1200m<sup>2</sup>, le Service du Feu s'en contentera ; il précise que tous les véhicules pourront être parkés à l'intérieur.

M. Stéphane Cloux demande s'il est raisonnable de réduire les dimensions de la caserne, mais plutôt de prévoir l'avenir. M. Stéphane Dufour précise que la loi sur la défense incendie

a changé, on est sous le régime de certains standards de sécurité. Le Service du Feu de la commune d'Aubonne a reçu des véhicules de l'ECA pour les années à venir, un seul véhicule supplémentaire pourrait être reçu dans les 15 ans à venir, et sa place est déjà prévue dans la surface de la halle.

M. Alexandre Liardet demande une augmentation des places d'évitement de la route de la déchetterie et leur goudronnage. M. Yves Meylan, membre de la commission, précise que celle-ci a été étonnée du peu de voitures fréquentant cette route en moyenne, un élargissement ne paraît pas indispensable, le flux de voitures étant différent selon les jours et les activités. M. le Municipal Michel Crottaz précise qu'il n'est pas possible de goudronner cette route ni de l'élargir.

Mme Diane Studer demande si la visite de l'abattoir de Rolle par des membres de la commission a eu lieu. M. Christian Streit confirme que c'est le cas, ils ont pu se rendre compte des dimensions, du système de fonctionnement et des demandes du CARRE par rapport à la situation rolloise. M. Thomas Buchanan demande si les délais ne sont pas trop courts, sachant que l'abattoir de Rolle doit fermer en juin 2018. M. le Municipal Michel Crottaz répond que la Municipalité mettra un droit de superficie en faveur du CARRE, qui passera devant le Conseil, puis la mise à l'enquête du bâtiment. M. Henri Bourgeois répond que le CARRE a reçu la résiliation de fin de bail pour fin juin 2017, la Municipalité rolloise soutient ce projet financièrement mais ne pouvait le soutenir au niveau des terrains. Au vu de la situation, le CARRE a résigné un contrat de bail d'année en année et a la certitude de ne pas être mis à la porte tant qu'une solution ne sera pas trouvée et un bâtiment construit. Il tient également à remercier les membres du Conseil qui lui permettent de s'exprimer aujourd'hui, ce qui n'est pas toujours le cas. Le CARRE a la certitude actuellement de rester jusqu'en 2019 au minimum et personne n'a dénoncé ce bail à ce jour. M. Nicolas Rosat demande les raisons de ce départ de Rolle, M. Henri Bourgeois lui répond que c'est une décision de la Municipalité de Rolle de ne pas reconduire le bail signé en 1997 pour une durée de 20 ans, pour affecter ce terrain à d'autres utilisations.

Mme Marie-Christine Saxer Studer constate que la déchetterie est réduite à une surface inquiétante, alors qu'un terrain est mis à disposition pour l'installation d'un abattoir. M. Henri Bourgeois ne peut se prononcer sur la diminution de la déchetterie, le CARRE a demandé une surface d'environ 2'000 m<sup>2</sup>, et se pliera à ce qui lui sera proposé. M. Christian Streit confirme que cette surface convient au nouveau gestionnaire de la déchetterie, les déchets verts seront déplacés sur la parcelle no 1113, ainsi que tout objet mobile dont on pourrait avoir besoin. Quant à la voirie, son déménagement dans le quartier du Chêne serait suffisant pour ces prochaines années. Mme Anaïs Piguet déclare que cet abattoir a vraiment sa place à Aubonne. Mme Evelyne Lenoble est surprise que l'on soit en train d'extrapoler sur l'achat d'une autre parcelle pour la déchetterie alors que l'on accueille une société tierce. M. le Municipal Michel Crottaz explique que la parcelle no 1113 est destinée à accueillir une déchetterie et rien d'autre. Les propriétaires de cette parcelle n'ont pas fait opposition et s'ils voulaient dans le futur en faire quelque chose, ils ne pourraient qu'y installer une déchetterie.

M. Guy Maurer revient sur le règlement du PPA qui mentionne les normes SIA à deux reprises, or ces normes sont des normes privées qui ne sont pas distribuées et qui doivent être achetées. Les urbanistes rédacteurs du projet disent qu'elles sont incontournables et que cela facilite le travail des architectes. Renseignements pris auprès du Canton, il a appris qu'il n'y avait aucune raison de les citer puisque tout est parfaitement décrit dans la loi. Selon l'AIHC, (accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine de la construction), une coordination a eu lieu avec les représentants de la SIA, si bien que la teneur de l'AIHC et celle de la nouvelle norme SIA sont parfaitement harmonisées. Il rappelle le rang supérieur de l'AIHC, compte tenu de sa portée législative. Dès lors la norme SIA ne doit contenir aucune définition qui soit en contradiction avec celle de l'accord intercantonal. Il ne trouve donc aucune raison à ce que des règlements communaux fassent référence à des normes payantes alors que la loi est déjà bien précise et que lesdites normes s'y réfèrent. Par ailleurs, si on veut s'amuser à mettre dans des règlements communaux des normes professionnelles, il est évident que les représentants de cette société membres du Conseil devraient se récuser lors de la votation. Dès lors, il propose un amendement pour supprimer ces références. L'article 2.1 du RPPA est modifié de la manière suivante : « L'indice d'occupation du sol est calculé selon le droit fédéral et vaudois de la construction et l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC) ». L'article 4.2 alinéa 1 est modifié de la manière suivante : « Le détail de calcul de la surface bâtie déterminante (SBd) est faite selon le droit suisse ». Ceci pour remplacer toutes références à ces normes SIA.

Le président demande si ces modifications ont été soumises au préalable à la commission, M. Guy Maurer indique qu'il en avait fait la demande par son président.

Mme Anne-Marie Piguet demande ce que ces modifications apportent au RPPA, M. Guy Maurer lui répond qu'ainsi tout le monde a accès à la loi. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier intervient en disant que ce que soulève M. Guy Maurer est juste, on fait référence à des normes qui évoluent et on est en train de donner une forme révolue des normes SIA. Le règlement est fixé une fois pour toutes par le Conseil tous les 25 ans, durée de validité du PGA. Le gros défaut de faire référence à des normes, c'est que la SIA peut les changer et on les change à l'insu même de ceux qui les ont votées. M. Rosat aimerait connaître la position de la Municipalité face à cette demande d'amendement. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier recommande, au nom de la Municipalité, de garder le texte initial, ce document ayant été passé en consultation par les différents services de l'Etat ; avec une modification de ce type on remettrait complètement en question le PPA. Ce sujet pourrait être rediscuté dans le cadre du RPGA.

Mme Marie-Christine Saxer Studer n'est pas du tout convaincue par les réponses reçues concernant la déchetterie, celle-ci est tellement agréable actuellement qu'elle craint la réaction de la population. Elle tient à dire que sur les 8 oppositions déposées, plusieurs ont trait à des considérations d'ordre philosophiques ou éthiques. A plusieurs reprises, la commission a mentionné qu'elle n'était pas là pour régler ces considérations. Elle aimerait ici faire valoir le point de vue de personnes qui ne sont plus d'accord avec l'existence d'un abattoir dans une région où l'on vit et elle aimerait dire que si la politique s'intéressait de

temps en temps à des questions philosophiques et éthiques et pas seulement économiques, les choses avanceraient mieux. Au sujet des dimensions de la déchetterie, M. Christian Streit répond que les horaires d'ouverture ne correspondent pas à ceux des personnes travaillant à l'extérieur et une ouverture élargie pourrait diluer les encombrements du samedi. D'autre part, il tient à rappeler que les membres de la commission ne peuvent pas forcer des gens à ne pas manger de viande, mais ne peut également pas interdire d'en manger. Concernant l'arborisation autour de l'abattoir, Mme Diane Studer constate que si cela ne pose problème à personne de construire un abattoir, pourquoi planter une haie qui le cacherait ? M. Christian Streit répond que le site dans son entier serait arborisé. M. Stéphane Cloux précise que c'est par souci écologique notamment, car la haie sera faite d'arbres indigènes. M. Nicolas Rosat demande quelles seraient les conséquences d'un refus de ce préavis et, en cas d'acceptation, ce que cela changerait pour la déchetterie au quotidien dans les 3 prochaines années. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que l'objectif premier de la Municipalité est de construire la caserne du feu, et ainsi dégager le quartier du Chêne dédié aux écoles, ceci par mesure de sécurité. C'est aussi donner à la voirie des locaux adéquats par rapport à leur demande. Quant à la déchetterie, il n'y aura pas de changement dans les 3 prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et soumet le texte de l'amendement de M. Guy Maurer au vote, soit la modification des art. 2.1 et 4.2, alinéa 1 : « *L'indice d'occupation du sol est calculé selon le droit fédéral et vaudois de la construction et l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC) et le détail de calcul de la surface bâtie déterminante (SBD) est faite selon le droit suisse* ». L'amendement est refusé par 22 non, 8 oui, 9 abstentions.

Le président demande aux opposants de se déplacer dans le public. Il soumet au vote l'article 1 des conclusions du préavis municipal (A1 ci-dessus) : *Le Conseil communal d'Aubonne approuve les réponses aux oppositions* par 34 oui, 3 non et 4 abstentions (2 conseillers sont sortis).

Le président soumet les trois autres conclusions (B1 à B3 ci-dessus) du préavis municipal au vote, qui sont acceptées par 36 oui, 6 non, et 1 abstention.

Le préavis municipal no 11/1 – Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) et son règlement (RPPA) est donc entièrement accepté.

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les membres de la commission pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance.

#### 4. Préavis no 3/17 – Révision du règlement communal sur la distribution d'eau

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- 1) adopte le règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe avec une entrée en vigueur après adoption du chef du département cantonal compétent mais au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Selon les conclusions du préavis, la Cofin devrait donner son approbation, mais suite à une discussion entre la Municipalité et le président, il est proposé aux conseillers que la Cofin ne rapporterait pas. Les conseillers acceptent cette proposition. La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Mathieu Félix, Evelyne Lenoble, Lorette Killias Leutwiler, Marc Perrenoud, Anne-Marie Piguet. Suppléants : Diane Studer, Olivier Burnet.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à adresser aux membres de cette commission tout en rappelant que tout conseiller peut adresser par écrit ses observations à la commission.

M. Guy Maurer demande à la commission que la part des charges fixes n'augmentent pas par rapport à la somme des charges mobiles.

M. Nicolas Rosat, croit savoir que la Municipalité avait évoqué à l'époque un raccordement possible avec le réseau d'eau de Rolle. Cela a-t-il un impact possible avec ce règlement.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 5. Préavis no 4/17 – Révision du Plan Général d'Affectation (PGA) et son règlement (RPGA)

Le préavis municipal en version papier est distribué par les scrutatrices.

M. le Municipal Michel Crottaz lit le préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le crédit suivant :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

1. Amende l'art. 49, al. 2 du règlement relatif au plan général d'affectation, qui a désormais la teneur suivante : « La longueur des bâtiments ou ensembles de bâtiments contigus ne doit pas dépasser 25 mètres. Lorsque la longueur est supérieure à 20 mètres, un décrochement au minimum est exigé ».
2. Amende l'art. 56, al. 2 du règlement relatif au plan général d'affectation, qui a désormais la teneur suivante : « La longueur des bâtiments ou ensembles de bâtiments contigus ne doit pas dépasser 25 mètres. Lorsque la longueur est supérieure à 20 mètres, un décrochement au minimum est exigé ».
3. Amende le plan général d'affectation, en ce sens que la zone de site construit protégé A est étendue sur la parcelle no 1584, conformément au liseré rouge figurant sur le plan cadastral établi le 27 juin 2016 par le Bureau d'études Rossier SA.
4. Lève les oppositions formulées à l'encontre du plan général d'affectation et de son règlement, soumis à l'enquête publique du 15 novembre 2016 au 15 décembre 2016, et adopte les projets de réponses aux oppositions figurant dans le préavis no 4/17.

5. Adopte le projet de plan général d'affectation comprenant la délimitation de l'aire forestière, et son règlement, tels que soumis à l'enquête publique du 15 novembre 2016 au 15 décembre 2016, sous réserve des trois amendements faisant l'objet des chiffres 1 à 3 ci-dessus.
6. Autorise la Municipalité à entreprendre toutes démarches pour mener ce projet à terme et à plaider si nécessaire devant toute instance saisie.
7. Transmet ce dossier au Département compétent pour approbation.

Le président, au nom du Bureau, annonce que celui-ci a décidé de ne pas nommer de commission, puisque 5 membres du Conseil sont des opposants et que ce seront les membres du Conseil qui éliront cette commission par vote à bulletin secret. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Il informe que les opposants membres du Conseil qui pourraient faire partie de cette commission devront se récuser pour les sujets qui concernent leur opposition, mais aussi et surtout, tous les sujets qui sont proches. Le président de cette commission aura une lourde responsabilité, soit de tenir un procès-verbal extrêmement précis de toutes les discussions.

M. Yves Meylan précise qu'il n'est pas le rédacteur de l'opposition no 31, mais son homonyme. Il y a donc 4 conseillers opposants.

M. Thomas Buchanan demande la nomination de conseillers ayant fait partie de la commission consultative du PGA. Pour l'élection de cette commission, M. Nicolas Rosat demande que les conseillers proposés précisent s'ils sont opposants et/ou membres de la commission consultative du PGA. Cette proposition est acceptée par l'assemblée à l'unanimité.

Les personnes proposées sont : Mmes et MM. Tanguy Perrenoud, Jean-Gabriel Rey, Nelson Douchet, Yves Charrière, Denise Imesch, Charles Gabella, Nicolas Rosat, Alexandre Liardet, Guy Maurer, Catherine Zweifel.

Suite à la proposition de nomination de MM. Charrière et Maurer, et selon l'art. 44 du règlement du Conseil : « *Le conseil élit une commission des finances, formée de 5 membres et 2 suppléants désignés pour la durée de la législature ; ils ne peuvent faire partie de la commission de gestion, ni de toute autre commission dont l'objet doit être soumis à la commission des finances.* ». Or, comme l'objet du préavis municipal n'est pas financier, les membres de la commission des finances peuvent faire partie de la commission du PGA.

Le président propose d'augmenter le nombre de membres de 5 à 7 conseillers. Les membres du Conseil acceptent cette proposition à l'unanimité.

Sont nommés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Charles Gabella, Alexandre Liardet, Denise Imesch, Catherine Zweifel, Yves Charrière, Tanguy Perrenoud. Suppléants : Jean-Gabriel Rey et Guy Maurer.

## 6. Communications de la Municipalité



M. Pascal Lincio annonce les portes ouvertes de la déchetterie le samedi 17 juin de 8h00 à 12h00.

Mme Sandra Linder annonce la réouverture de la classe de 1<sup>ère</sup> primaire fermée l'an passé, pour la rentrée scolaire d'août prochain.

Elle annonce l'organisation par le CoChe de deux soirées sur l'approche du système démocratique suisse et la naturalisation pour les étrangers et migrants. Le CoChe organise également son Aubonn'Apéro en date du 9 juin et invite les conseillers à s'y rendre.

Le service de la Voirie a réparé les clôtures afin d'accueillir les vaches dans les alpages communaux dès vendredi 2 juin et rappelle que les vins de la réserve communale seront disponibles mercredi 31 mai sur le site de la déchetterie.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés en cours : GED (crédit voté : Fr. 99'000. --) Fr. 51'114. — ont été engagés. Ce système sera opérationnel dans le courant du mois de juin. Révision du Plan de quartier du Chêne (crédit voté : Fr. 110'000. --), aucune somme n'a été engagée à ce jour. Pour ce qui est de l'endettement brut, il était au 1<sup>er</sup> janvier de 22 mios., il est aujourd'hui de l'ordre de 21 mios., soit une diminution d'environ Fr. 883'000. —.

Concernant le dossier du contournement d'Aubonne, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que la Municipalité rencontrera le DGMR dès le lendemain pour faire un point de situation, en vue de rencontrer Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite.

L'EHC, avec le consentement du Service de la Santé Publique, a pris l'option de réaliser un EMS qui comprendrait 60 places et des unités d'accueil temporaires. Un concours de projet est lancé pour sa finalisation en automne 2018, début du chantier en 2020 et ouverture en 2022. Quant aux appartements protégés et l'accueil du CMS au sein de l'hôpital, les réflexions se poursuivent.

M. Nicolas Suter annonce que la commission travaillant sur la motion Mange et consorts devrait rapporter pour la prochaine séance de conseil le 27 juin.

## 7. Questions, vœux et divers

M. Olivier Burnet demande des renseignements sur la réfection du revêtement de la rue des Gélines ayant été informé par un courrier du service des travaux. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier se renseigne.

Mme Valérie André informe de l'ouverture au 1<sup>er</sup> juin des inscriptions à Aubonne Gourmande qui aura lieu le 16 septembre prochain, des papillons ainsi que le programme complet des Aubonn'Apéros sont à disposition à l'entrée.

Mme Evelyne Lenoble demande où sont passés les panneaux de bienvenue à l'entrée d'Aubonne, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'ils ont été remplacés selon un projet mené par la Sécurité Publique de manière à moderniser la communication pour les manifestations à Aubonne. Ils sont au format d'affiche mondiale de manière à être le plus

conviviaux possibles en matière de communication. Mme Evelyne Lenoble suggère que durant les mois d'été, comme il y a peu de manifestations, une photo de la piscine avec ses horaires d'ouverture soit affichée, ainsi qu'un « merci » ou « au revoir » au verso. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que les corps d'écriture devront être lisibles en voiture et retient la suggestion de la photo de la piscine.

M. Philippe Creteigny revient sur sa demande de chiffres concernant la construction du terrain de sport à LCIS. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que les travaux sont en cours et sont conduits par LCIS, par la convention qui lie la Municipalité à cette école pour la mise à disposition de terrains de sport. Aucun chiffre n'a été articulé à ce jour, ces travaux ont un caractère provisoire, réversibles et sont faits pour soulager la pression de l'utilisation des terrains de sport des écoles publiques. M. Philippe Creteigny demande des précisions sur le devis initial de Fr. 200'000.--. Il lui est répondu que ce montant est exact, la Municipalité a freiné ces installations puisqu'il s'agissait uniquement d'installations réversibles, LCIS conduit les opérations et les finance. Selon la convention entre LCIS et la Municipalité, si ces terrains se réalisent, LCIS les utilisera et les entretiendra. Dans le cadre du PGA, l'objectif de la Municipalité est de construire deux terrains de football dans ce secteur.

M. Alain Biedermann demande qui est propriétaire du terrain et par quel biais la commune intervient. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier confirme que ce terrain appartient à M. Vautier, la commune est liée par une promesse d'acquisition de celui-ci qui sera exécutée après l'acceptation du PGA, elle a mis cette surface à disposition de LCIS et le locataire actuel cultivera la partie non utilisée en jachère. La commission d'achat et de vente de terrain sera donc activée après l'acceptation du PGA.

Mme Valérie André constate que les places de parc du cimetière sont constamment prises durant les jours de semaine et elle demande si 4 places de parc d'une durée de 30 minutes pourraient être mises à disposition des usagers du cimetière. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral confirme que le parking à cet endroit est un souci récurrent pour la Sécurité Publique et transmettra cette demande à ce service.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 27 juin 2017 à 20h15 à l'Aula du Château.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Creteigny